

Registre des arrêtés du maire de Luz-Saint-Sauveur (55 folios)

295 E DEPOT 28

1838-1855

15/04/1839 P 5 arrêté cimetièrre

26/03/1843 Faire changer le champ de foire aux bestiaux après réclamation hab

1° la foire au bétail du 30 juillet au lieu accoutumé au pont de Luz

2° celle du 14 aout à la place du quartier ST Clément

3° les marches du bétail à St Clément du 28/03 au 28/07 et au pont les autres mois

Fait à Luz le 11/06/1844

11/06/1844 Considérant que ds les localités où les eaux minérales attirent un grand nombre de malades et de baigneurs, un certain nombre d'individus s'offrent pour servir de guide aux étrangers qui ds un but scientifique, de curiosité, ou de plaisir visitent les montagnes des Pyrénées, qui parmi ces guides, il en est qui, par leur expérience et leur parfaite connaissance des localités sont en état de les conduire avec sécurité ds les ascensions les plus longues et les plus difficiles tandis qu'il en est d'autres qui n'ayant encore entrepris que des courses faciles sur les montagnes environnantes présentent moins de garantie pour les excursions éloignées et périlleuses. Que c'est un devoir pour l'ad muni de veiller autant qu'elle peut à la sureté des perso qui visitent les montagnes en leur faisant connaître le degré de confiance que les guides doivent leur inspirer. Que le seul moyen de les prémunir contre les dangers de se confier à des guides inexpérimentés, c'est de diviser ces derniers en deux classes, de les astreindre à porter la marque distinctive de la classe à laquelle ils st jugés susceptible d'appartenir par l'ad locale. Arrêté art1 Les individus ds la comm de Luz exercent l'**industrie de guides des étrangers ds les montagnes** st divisés en deux classes. Art2 Les guides de première classe porteront au bras une plaque en métal où seront inscrits ces mots « guide de 1° classe ». art 3 Les guides de 2° classe porteront au bras une plaque en métal où seront inscrits ces mots « guide de 2° classe » art4 Ils ne pourront exercer leur industrie qu'après s'être munis de la plaque de leur classes qui leur sera délivrée en mairie, aux frais de la municipalité, si les guides la perdent, ils la remplacent à leur frais. la délivrance de la plaque sera accompagnée d'une carte revêtue du sceau de la mairie et de la signature du maire contenant les noms, prénoms, n0 de logement du guide et de la désignation de la classe. Art 5 Les guides seront tenus d'exhiber cette carte aux étrangers s'ils en sont requis. Art 6 Le tableaux des guides sera imprimé et affiché aux lieux à l'accoutumé et ds la salle de la mairie pour que les huissiers en prennent connaissance Art 7 Les contrevenants aux dispositions du présent seront poursuivis

15/05/1845 Arrêté pour les hôteliers, logeurs de maisons garnies, aubergistes...livre Cafés fermés à 23H...pas d'armes à feus, balayage tous les samedis ...dégager les rues de neige, défense de jeter des boules de neige...p6 pas de divagation de porcs, pas galoper les chevaux...pas de carder et fourbir à la fontaine de Luz...deux chevaux à l'abreuvoir par deux ...pas laver les corps gras ou tripailles, linge, lessive **ds le ruisseau des moulins en amont du moulin de Suberbie** ainsi que ds l'autre ruisseau qui traverse le village...pas de travaux bruyants chez le forgeron avant 6heures du matin ...pas de charivaris, de cris...pas de chants après 22H... ;tt proprio **bordant le ruisseau dérivé de l'Ize qui passe ds l'intérieur** de la ville sera obligé de curer le canal devant sa propriété pour maintenir le libre courant de l'eau ...Marchands de bois, de charbon

25/01/1846 Réclamation de Bernard Lacrampe demeurant à Luz ayant pour objet d'être inscrit sur la liste des électeur municipaux Idem Louis Barzun, Henri Laborde, Pierre Paupéré, Louis Cazet, Justin Borde Caoussilet, Pierre Forcamidan Glaudi, Bernard cumian Cazaux, François Bourg quoique décédé ds la commune de Gèdre a toujours résidé à Luz

11/12/1846 Arrêté alignements sur la voirie municipale ...par rapport maisons Lacrampe et Courtet

11/12/1846 Alignement bâtiment à construire Grégoire Nogué place de la Comporte à coté maison Fabas

15/04/1847 Alignement grange à construire de Henri lacoste SS

02/05/1847 Alignement pour Marie Domec Viscos veuve de JM Coméra près de la grange de Henri Labit Coulom

12/06/1847 Alignement rue d'Ossun Bernard Vergze esquière depuis cour Fabas, à maison Comera, des héritiers de Rose Labit Soulan veuve comera, à la maison Mazou-Sacaze

28/10/1847 Arrêté coupe bois 1847 le 02/11/1847 ds foret barada ...enlèvement ânes ou mulets, interdiction de faire des buchets

02/02/1848 Pierre Paulin Poque a son dom politique à St Béat, habite Luz depuis 09/1846 mais veut exercer à Luz ses droits civiques

03/07/1848 prix pain blanc, pain bis....

26/08/1848 Coupe ordinaire 1848 du 30/10 au 28/11 idem

01/X/1848 Alignement à Menaut-Coustet proprio Luz représentant feux Jean Bayou et Simon Toye ; jardin auj propriété de Menaut-Coustet et la grange faisant obstacle à élargir rue du Cotillon ...accord sera une légère courbe et non une ligne droite de la maison de Menaut-Coustet vers l'angle NE de la maison Lacrampe , cette courbe tellement légère qu'elle formera un triangle extrêmement obtenu avec la droite qui avait été fixée70 cm Menaut-Coustet doit s(y soumettre ds un délai de 3 moi s

18/8/1849 Coupe 17849 à Noubasseube propri Luz, Esterre Esquièze du 25/10 au 15/09 ... des bons st délivrées

40/06/1851 Installation commissaire police Thomas Bazou

09/09/1851 Maison Couffitte notaire alignement pour prolongement bâtimentaccepter car enlève des désagréments

01/12/1851 Les cas d'incendie ...**le service de la pompe à incendie...** le sieur JM Trémoulet menuisier nommé lieutenant provisoire chargé de la direction de la pompe

17/02/1853 Mésestente avec Couffitte...demande d'abattre les constructions commencées ... + arrête + délai 2 mois à p 19

27/04/1853 **Arrêté guides** art 2 ne sera admis à exercer.....reconnu apte à remplir les fonctions par une comm nommée ad hox par le ss préfet , ne pourra être admis à l'épreuve si n'est pas porteur d'un certificat de moralité délivrée par le aire de la comm

Art 3 avant l'épreuve , faire une déclaration de désir au secrétariat de la comm ds 15 mai de chaque année et déposer le certificat Art 4 commission donnera jour et l'heureidem visé ss préfet ...si le guide vient à démériter on pourra leur enlever la plaque p19

23/08/1853 Jean Courtade maire de Sassis nommé expert pour la commune

01/11/1853 remplacement commissaire police JM roch

25/03/1854 Alignement sieur Poublanc près **maison Etchiverri**

28/05/1854 Henri Sempé négociant à BDX alignement maison SS

09/12/1854 **Cabarou Bernard Boucher** a établi sur la rigole droite de la rue principal d'Ossun un petit pont, empiète doit le détruire, délai 3 jours

01/01/1855 frais Boulanger ...pas de chiens non muselés

05/11/1855 Claverie chargé surveillance, remplacement commissaire police

16/803/1857 Alignement Henri Laborde proche maison veuve Michel Sarratou

15/05/1858 Alignement reconstruire portail et mur Raymonde Druene veuve Couget

P3 guides art 9 Les guides st astreints pour eux et pour les chevaux sur leur direction ... aux prix des courses consignés ds le tarif du 01/06 1853 agréé ...

03/08/1859 Attendu ...les renseignements des troupeaux à laine de Laborde, Déou d'Esquièze et Péré Baradère de Luz ayant habité **la montagne de Poueyarrabi** de la maladie épidémique du claveau [maladie contagieuse, bubons]. Que le voisinage malgré la surveillance a pu produire un contact pernicieux Sur **la montagne de Bachevirou** où se trouvent les troupeaux de Laborde et Péré pas de traces d'infections d'où art 1 25 jours quarantaine borné par la Hourquette, le rocher de Barada , le rocher de Madrid et le ravin de Bachevirou

05/08/1859 p 5 Boucherie réglementation des prix

Balayage des rues et ruelles et rigoles ts les samedis du 15 mai au 15/10

25/04/1860 **L'angélique dite pampou** envahit les prairies de la comm ...il est urgent de la détruire. Art 1 Sera coupé par tous les proprios avant la formation de la graine, à deux époques différentes art 2 il est défendu de déposer les graines sur les canaux d'arrosement lorsqu'à moment de la coupe du foin on en séparera les ombelles qui auraient échappé les destructions

18/07/1860 Défendu à JM Lons SS de mettre son tir à pistolet avoisinant la route impériale, allée Eugénie. Art 2 Chantier Solférino d'où interdiction de passer par l'ancienne route avec les troupeaux pdt les travaux p 7

03/07/1864 Maladie, les bêtes restent sur Peyrehitte et Bachevirou

23/01/1865 Marché pour la vente du bois charbon place de la Comporte dès le 01/02/1865 derrière l'église à partir de l'angle **de la maison Suberbie, de la maison Labit** , p 8

09/07/1866 établir une tente ??

03/1867 Blanchir la façade et enduire Sempé Bernard de la maison rue du Calihour

12/01/1869 auto pour établir **un entrepôt de jambons et de lard** Menginou d'Ossun et J Périssé épiciier à Luz

Idem Mouré, Vergez , Trémoulet Germain 24/X/1869

13/032/1870 Demande de construire **une maison aux Glarets** mme veuve Soulé 11/03/1870

05/06/1870 Plainte des riverains de L'Yze de ce que l'enlèvement dt du sable qui st extraits du torrent peut porter atteinte aux murs de soutènements qui st construits au vu de garantir les propriétés 1 défendu d'enlever les pierres et

sable **depuis le ponts des Marcats jusqu'à l'extrémité** de la propriété Baradère 2. Défendu de faire rouler des pierres vers le rive droite depuis al rive gauche

Nomination agent police François Haurine

31/12/1878 Incurie du garde champêtre, démissionné Haurine Débat Marc

26/09/1879 Chiens

Nomination instituteur Ramoner les cheminées Nomination instituteur Pas de divagation de bétail

Elus pour le dénombrement 11/X/1881 p 13 Dat Bernard

Pacage autorisés à Bachevirou et peryahitte pour cause maladie (dite piétain) reconduite 26/06/1882

27/06/1878 Incurie du garde champêtre Prattedessus Pierre charpentier

Demande d'établir un broueilh ou vète à Barada , accordé depuis le 29/06 au 10/09 sauf habitants une vache, une bete de somme et chèvres , droite de fumer mais strictement la route pour l'entrée et la sortie des dites propri à la montagne . Les limites st **Pas de Badét, Labassa d'Arripeyre, Turounet de l'Escoupère et Passadette Male** p14

17/07/1884 Chien enragé

1884 Nomination JH Theil garde champêtre

07/07/1885 prix pain, prix viande, veau brebis, ... p15

05/1868 Taxe du pain fixé par le maire p18 à 25 boucherie, carcasses visitées

Arrêté pain p 30

13/08/1878 Arrêté pour les marchands p 34 à 55 à la place sise à la droite du ruisseau dit du Mensonger et à l'ouest du jardin anglais